

Ne laissons pas l'avenir de notre démocratie entre les mains de « juges commerçants » !

Le prononcé du Tribunal de commerce concernant la liquidation de la filiale de Presstalis, la SAD (Société d'Agence et de Diffusion), ayant pour effet immédiat le licenciement de 512 salarié-e-s, est une décision des plus « imbéciles » qui nous ait été donnée de connaître.

Imbécile, car cette décision ne concerne pas simplement une entreprise de commerce lambda en proie à des difficultés économiques.

Non, dans le cas jugé ce 15 mai, il ne s'agit rien de moins que de l'avenir de la distribution de la presse sur notre territoire. Distribution jusque-là réglementée par la loi et qui est, depuis 1947, garante de la diffusion pluraliste des idées et de l'information. En un mot, la diffusion effectuée par Presstalis, et avant elle par les NMPP, a toujours été un des socles fondamentaux de notre démocratie et a permis à notre pays d'avoir un large éventail de titres de presse à la disposition des citoyens.

Dans ces conditions, laisser un tribunal de « commerçants » juger de l'avenir d'une société qui a une telle importance est totalement irresponsable de la part des pouvoirs publics, et notamment de l'exécutif.

Les éditeurs de presse, qui ont pour leur plus grand nombre, usés et abusés du système de distribution mis à leur disposition par la loi Bichet, ont toute leur part de responsabilité dans les dérives financières de Presstalis et sont tout autant coupables face à cette situation.

Notre Fédération a alerté depuis longtemps des incidences des réformes successives de notre système de distribution.

D'ailleurs, consciente des enjeux et des risques de la réforme Riester, le secrétariat fédéral, après avoir écrit une note à l'attention de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, avait souhaité organiser une initiative à la hauteur de ces enjeux.

La Filpac avait en effet tenté de réunir les éditeurs de presse, les diffuseurs ainsi que l'ensemble des forces syndicales CGT concernées en ouvrant cette espace de discussion à toutes les fédérations et à la Confédération. Cette proposition n'avait malheureusement pas pu se concrétiser pour cause de refus par certains de se mettre autour de la table pour aborder les vrais problèmes.

Nous ne pouvons pas accepter le jugement du Tribunal de commerce. À l'instar de la Section messagerie du SGLCE, nous exigeons des éditeurs de quotidiens et de magazines qu'ils trouvent très rapidement, en lien avec l'administratrice judiciaire et les pouvoirs publics, les solutions économiques et structurelles afin d'éviter cette catastrophe sociale et sociétale qui va provoquer plus de 500 licenciements et la disparition de centaines de publications à court terme.

De plus, la fédération réitère sa demande au Ministre de la Culture et au Premier Ministre la tenue d'états généraux de la Presse et de l'information dans les meilleurs délais. Ces travaux auxquels devront être associés l'État, les professionnels du secteur, les organisations syndicales représentatives de salarié-e-s ainsi que des représentants de la société civile devront déboucher sur un plan d'urgence économique et social pérenne.

La situation critique de nombre de parutions et les enjeux sociaux qui sont posés, nécessitent autre chose qu'un simple plan de filière alimentant une nouvelle fois la concentration des titres par la modernisation des moyens industriels des plus gros titres grâce aux aides à la presse et l'assèchement de l'offre journalistique.

La fédération soutient toutes les actions de ses adhérent-e-s et des salarié-e-s de la distribution de la presse au numéro, notamment des sections SAD et Messageries du SGLCE, en vue du maintien de la filiale SAD et de ses emplois ainsi que de la réorganisation durable du siège et du centre de Bobigny de Presstalis, condition indispensable à la pérennité de la distribution de toute la presse sur l'ensemble du territoire.

Montreuil, le 17 mai 2020